Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 32 (1896)

Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXXIIme ANNÉE GENÈVE

N° 5 1er Mars 1896

L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Sommaire. — Les Néologismes. — Le Travail manuel scolaire au point de vue économique et social. — Correspondance. — Chronique scolaire. — Bibliographie. — Partie pratique : Exercices scolaires : Géographie. — Morale. — Mathématiques élémentaires.

LES NÉOLOGISMES

I

Nous nous servons chaque jour de vocables qui ne sont pas encore dans le dictionnaire de l'Académie française. Plusieurs, d'un usage courant, y ont été introduits en 1878, année de la dernière édition[1]. Les mots ont du reste leur histoire comme les êtres organisés : ils naissent, vivent et meurent ; la destinée des uns est brillante, mais passagère, celle des autres durable, parce qu'ils répondent aux nécessités de la langue et s'identifient une fois pour toutes avec la pensée dont ils sont l'expression ou l'objet dont ils figurent l'image. Ces créations, bien loin d'être arbitraires, résultent le plus souvent du jeu normal des lois qui régissent le langage. L'Académie française est la spectatrice consciente des évolutions incessantes qui se produisent dans ce domaine. Elle ne saurait intervenir que pour réfréner l'ardeur des révolutionnaires ou briser les résistances de la force conservatrice, selon l'expression d'Arsène Darmesteter.[2] Nous lui devrons de réduire à la portion congrue les aspirations de quelques écrivains ou savants excentriques, mais elle ne considérera pas comme intangible le dictionnaire d'un Lamartine, d'un Voltaire ou d'un Bossuet. Aux idées nouvelles, des mots nouveaux, doit être sa devise de bonne gardienne.

1 Rappelons qu'il y en a 7 : 1694, 1712, 1740, 1762, 1798, 1835, 1878.

2 *La Vie des Mots*, page 6.

Non pas que l'Académie française ait été en tous temps bien inspirée. Nous pourrions lui reprocher plus d'une défaillance et nous ne voulons pas manquer de la chicaner un peu sur ce point. Le mot *Educateur*, par exemple, qui est le titre même de cette revue, fondée il y a 32 ans, ne figure pas dans l'édition de 1878, laquelle enregistre simplement *éduquable*, *éduquer*; *éducation* en revanche y est entré de plein droit, puisqu'il date du XVIe siècle. L'appendice de l'*Abrégé du Dictionnaire de l'Académie française*, publié par Firmin Didot, dit pourtant qu'*éducateur*

« est un de ces mots mis en circulation dont la valeur s'accrédite chaque jour davantage et qui ne peuvent manquer pour la plupart de trouver place dans la future édition du grand dictionnaire. »

Quant à *éducatif*, non seulement il attend à la porte de l'Académie, mais il est dédaigné par le *Dictionnaire général de la langue française* Hatzfeld-Darmesteter-Thomas, en cours de publication. Souhaitons que le futur Congrès pédagogique de Genève contribue, non pas à le vulgariser en Suisse — il y a droit de cité — mais à développer ses forces en France et à le rendre *français* aux yeux des Quarante Immortels. Il n'est plus permis aujourd'hui d'ignorer ce que l'on entend par *enseignement éducatif*. Peut-être est-ce la crainte du pléonasme qui retarde la naturalisation de ce néologisme. Mais si l'action de *former* le cœur, la conscience, l'intelligence, apparaît suffisante dans cette phrase de Bossuet: « *Ce grand Dieu les* enseigne (*les rois*) *et en leur donnant et en leur ôtant la puissance*, » elle mérite d'être précisée quand il s'agit de ce fait primordial : la culture d'un enfant, d'une âme neuve. Un mot scientifique comme *acétylène* peut ne pas émouvoir la nation ; tout ce qui touche à ses institutions ne saurait la trouver indifférente. Et qui est-ce qui façonne mieux sa manière d'être, d'agir, si ce n'est l'*enseignement*, la pédagogie, si vous voulez? *Enseigner*, *enseignement*, deux mots qui, de fait, sont aux confins de l'histoire de la langue.

Avant de passer outre, voici encore un paria. On a longtemps répété en France : « Il y a un *paria* chez nous, c'est le maître d'école. » On peut varier ce thème : Il y a un paria dans le dictionnaire de l'Académie française, c'est le personnel *enseignant*. En effet, cet adjectif heureusement trouvé par Jean-Jacques Rousseau (Notre manie *enseignante* et pédantesque, *Emile*, *2*.) n'y est pas reçu.

Instituteur, *instruction*, *instruire*, *instructif*, *instruire* ne sont pas contestés, étant des matériaux de la première heure; ils appartiennent au XIIe et au XIVe siècle, avec extension de sens plus tard. *Instructeur*, dans le sens pédagogique, a vieilli. *Institut* est du XVIIe siècle.

Intuitif (XVe siècle) est plus âgé que *intuition* (admis dans l'édition de 1762). En revanche, *intuitivisme* est un ballon d'essai lancé entre autres par Edouard Rod, le célèbre romancier contemporain :

« L'*intuitivisme*, si par hasard on voulait accepter ce mot, écrit-il, serait l'application de l'intuition comme méthode de psychologie littéraire : regarder en soi, non pour se connaître et s'aimer soi-même, mais pour connaître et aimer les autres ; chercher dans le microcosme de son cœur le jeu du cœur humain ; partir de là pour aller plus loin que soi, et parce qu'en soi, quoi qu'on dise, se reflèchit le monde. » (Le *Semeur*, page 227, année 1889.)

Le système métrique est une institution de 1789. La Convention avait aboli l'Académie; celle-ci renaît quelques années après et publie en 1798 sa 5me édition : *décagramme. décalitre, décamètre, décigramme, décilitre, décimètre ; hectare, hectolitre, hectomètre*, etc., y sont consignés. Mais, ironie du sort, *hectomètre*, qui était né aussi de la loi du 18 germinal, an III, est supprimé sans rime ni raison en 1835; il n'a pas reparu en 1878; c'est donc un néologisme! Par compensation, on a repris en 1878 *décistère*, enlevé en 1835, en même temps qu'on donnait à *déciare* ses lettres de naturalisation. *Décimal* est le plus ancien: on l'a inscrit en 1762, dans le sens de système *décimal; décime* ne vient qu'en 1798. *Décimal*, au moyen âge, était relatif à la dîme. Le Dictionnaire Hatzfeld, dont nous parlons plus haut, fournit cet exemple :

« En Normandie le bailli connaissait des matières *décimales.* »

Au nombre des néologismes les plus gracieux amenés par la grande révolution (certains journaux politiques français avancés en conservent pieusement le culte), oublierions-nous de citer les noms de la semaine, de la décade, voulons-nous dire : *primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi? Fabre d'Eglantine*, qui en est l'auteur, nous a dotés également de *germinal, floréal, prairial; messidor, thermidor, fructidor ; vendémiaire, brumaire, frimaire; nivôse, pluviôse, ventôse*, que les poètes emploient encore aujourd'hui. Ils ne sont pas proscrits. Les dramaturges vont même y chercher les titres de leurs pièces, témoin *Thermidor*, de Victorien Sardou; citons aussi *Germinal*, d'Emile Zola. Cependant ils n'ont pas détruit nos vieilles habitudes. Le calendrier usuel les ignore même, et s'ils vivent côte à côte dans le dictionnaire avec *janvier, février, mars*, etc., *lundi, mardi*, etc., il n'en demeure pas moins vrai que leur hégémonie a été singulièrement éphémère.

Jacobin, Marseillaise, bien que venus en directe ligne de la Révolution, font leur entrée en 1878, ainsi que *terroriste; Jacobin*, désignant un religieux de l'orde de St-Dominique, a précédé en 1835.

M. Ernest Naville cite dans la *Bibliothèque Universelle*[1] les acquisitions de 1878, provenant des révolutions de 1830 à 1848: *détrônement* (Charles X, Louis-Philippe) *monarchiste, légitimiste, radicalisme, réactionnaire* (mouvements d'opinion); *pessimisme* (doctrine); *émeutier, carbonarisme, nihilisme, socialisme* (systèmes revolutionnaires); *international* (extension des relations entre peuples), etc.

Tous les néologismes indiqués jusqu'ici appartiennent au domaine des faits historiques. Ils ont chance de longue durée. *Nihilisme* est en baisse depuis l'attentat qui a coûté la vie à Alexandre III; il a cédé le pas à l'*anarchie*, qui n'est pas un mot nouveau, puisqu'il se rencontre au XIVe siècle. *Anarchiste* est plus récent :

« Ce nom d'*anarchistes* que depuis deux ans on affecte de donner aux brigands », écrivait La Harpe en 1797.

Radicalisme et *socialisme* ont pris de la consistance. On commence à parler beaucoup des *étatistes;* ce mot à lui seul résume les tendances d'une importante école politique; il est limpide comme l'eau de roche, il

(1) 1894, page 11 : *Les Mots nouveaux accepté par l'Académie français*.

est même probable qu'il obtiendra son immatriculation dans la 8me édition, si celle-ci se fait encore désirer dix ans, ce qui n'est pas impossible.

LOUIS MOGEON.

Le Travail manuel scolaire au point de vue économique et social

III

Les travaux manuels scolaires ont encore une importance sociale qu'il est bon de mettre en lumière.

L'intérêt de la société humaine n'exige pas seulement que le travail corporel soit estimé à sa juste valeur, mais encore que les différentes classes qui la composent vivent en paix, dans un respect mutuel des professions choisies. Où la génération présente puiserait-elle ce sentiment, si ce n'est sur les bancs de l'école, en apprenant à connaître la vraie valeur du travail matériel et en même temps le mérite de ceux qui vivent du produit de ce travail ?

« Qui n'a pas travaillé lui-même, dit Robert Seidel, ne saurait apprécier *le travail* et la masse du peuple qui vit de *ce travail*. L'échange, la valeur vénale des choses est une mauvaise échelle pour estimer avec précision l'effort intellectuel et matériel indispensable à leur confection, car cette valeur pécuniaire dépend actuellement de l'offre et de la demande et non de l'application et de l'habileté apportées, de la peine éprouvée. Rarement le riche sait que, pour une chose qu'il paie deux francs, des hommes ont dû peiner une longue journée par le froid ou par une chaleur atroce. Ah ! si chaque chose pouvait raconter par le menu sa fabrication, nous frémirions en pensant aux misères humaines et nous agirions certainement d'une tout autre façon. »

C'est un grand malheur, dit-il plus loin, que les classes appelées à diriger n'aient appris que rarement le travail manuel.

« En effet, qui veut parler et discuter de choses concernant le travail matériel, doit avoir au moins une notion exacte de la nature de ce genre de travail. Car, comment pourra-t-il comprendre les réclamations, les revendications des ouvriers, faire des règlements et des lois concernant le travail, s'il ne connaît ce dernier que par ce qu'il en aura appris dans *les livres ?*

« Si le législateur — et en Suisse ne sommes-nous pas tous législateurs — si le législateur, dis-je, veut parvenir à pénétrer l'esprit du peuple travailleur, s'il veut pouvoir apprécier le travail manuel à sa juste valeur, il doit, en premier lieu, être initié au moins aux éléments de ce genre de travail ; il doit s'y être essayé. Alors seulement il pourra juger avec vérité, car il comprendra quel zèle, quelle application, quels soins, quelle intelligence, quelle conscience exige la confection du moindre des objets que nous employons chaque jour. C'est ainsi que les hommes se rapprocheront et se comprendront mieux. »

Apprenons au riche à estimer les occupations manuelles, de sorte que, se laissant aller à ses dispositions naturelles qui le portent à faire œuvre de ses mains dans ses heures de loisir, il se rende mieux compte de ce qu'est le travail et qu'il donne aux produits manufacturés la valeur pécuniaire qu'ils ont réellement.

Mais, pour atteindre ce résultat, l'enseignement du travail manuel ne doit pas être donné à quelques élèves seulement et en dehors des heures de classe : il doit s'adresser à tous les enfants sans exception, aussi bien aux enfants issus de parents riches qu'aux autres enfants. Cette branche d'enseignement doit pénétrer dans l'école, faire corps avec cette dernière. C'est alors seulement que l'humble travail de la main pourra contribuer d'une manière efficace au rétablissement de la paix sociale, tout en nous préparant des générations saines et intelligentes.

Et, à un autre point de vue, qui pourrait contester que l'instruction trop théorique, mal comprise, ne soit une des principales causes de ce mouvement qui porte les campagnes à se jeter dans les villes à la recherche d'une vie plus facile ? Hélas ! que d'amères déceptions ! Comment réagir, sinon en cherchant à gagner des bras dans les villes au profit des professions manuelles, afin d'obliger ainsi même nombre de bras à rester à la campagne pour cultiver le sol ? Oui, efforçons-nous de pousser vers l'apprentissage les enfants de nos villes, concentrons nos efforts sur ce point de la question sociale dont l'importance n'échappe à personne. En Suisse, nombre de cantons s'en occupent avec activité, mais *formulaires de contrats d'apprentissage, examens professionnels des apprentis, écoles des métiers*, etc., n'aboutiront qu'à de faibles résultats, tant que l'école ne préparera le futur ouvrier par des méthodes plus rationnelles.

Il y a une huitaine d'années, un instituteur de Genève démontrait que, sur cent jeunes gens de treize à quatorze ans qui fréquentaient les écoles complémentaires, vingt-cinq à trente seulement apprenaient véritablement un métier; les autres étaient manœuvres, commissionnaires, crieurs de journaux, etc., toutes positions qui n'aboutissent à rien, si ce n'est à dégoûter les individus de toute occupation sérieuse. Depuis l'introduction de l'enseignement manuel dans les écoles genevoises un mieux sensible se fait sentir ; d'année en année, le nombre des apprentis augmente. Sans attribuer ce fait réjouissant uniquement au travail manuel scolaire, nous devons reconnaître que cette nouvelle branche y a apporté sa large part.

L'absence d'une profession bien déterminée est une des causes principales du paupérisme dans les centres populeux ; c'est ce que nous démontre une statistique faite à Berne vers 1886. Sur 491 ouvriers et ouvrières sans travail, 202, près de la moitié, n'avaient appris aucun métier. Et encore, dans l'autre moitié, beaucoup de ces personnes n'avaient que des connaissances bien rudimentaires de leur profession.

Il est bien certain qu'il y a des moments où le travail est plus ou moins abondant ; cependant tous les patrons vous diront que pour un bon ouvrier il y a toujours du travail, particulièrement dans les gros métiers.

Pour ces derniers, malheureusement, nos compatriotes ont une aversion encore plus grande que pour les autres, ce qui explique la raison pour laquelle la plupart de ces professions lucratives presque exemptes de chômage sont exercées par des étrangers. Pourquoi n'inciterions-nous pas nos nationaux à choisir ces métiers plutôt que de s'expatrier

ou de végéter toute leur vie dans une position inférieure sans espoir d'en sortir jamais? Possédant une solide instruction, ainsi que toutes les connaissances relatives à leur profession, nos jeunes gens auront un immense avantage sur les étrangers, ils ne pourront manquer de réussir.

(*à suivre*) L. Gilliéron.

CORRESPONDANCE

Le Comité de la Société pédagogique vaudoise vient d'adresser aux membres du corps enseignant primaire du canton de Vaud la circulaire suivante :

Lausanne, le 8 février 1896.

Nous vous proposons de réunir sous peu MM. les délégués de district pour choisir les questions à mettre à l'étude dans les conférences de cette année, en conformité de l'art. 19 de nos statuts.

Nous venons donc prier ceux des membres de notre Société qui désireraient que telle ou telle question fût discutée, de bien vouloir nous exprimer leurs désirs à cet égard ; ils pourront les adresser ou bien directement à l'un des membres du Comité ou au délégué de leur district.

Que chacun veuille donc rechercher quelles sont les questions, tant pédagogiques qu'utilitaires, dont l'étude pourrait le plus contribuer à la prospérité du corps enseignant primaire et du pays.

Nous portons à la connaissance toute spéciale de Mesdames les régentes qu'un Comité de dames s'est récemment adressé à nous pour nous demander si elles peuvent compter sur l'appui du Comité cantonal pour obtenir la réalisation de deux vœux :

1° La gratuité du matériel nécessaire à l'enseignement des ouvrages dits du sexe;

2° L'enseignement collectif rendu obligatoire pour cette branche dans les écoles primaires.

Nous nous sommes naturellement empressés de répondre à ces dévouées collègues que le Comité faciliterait dans la mesure de ses moyens leur très louable initiative.

Ces dames nous demandant que cette question figure à l'ordre du jour de la prochaine conférence, nous transmettons leurs vœux à MM. les délégués avec préavis favorable.

Nous saisissons cette occasion pour remercier les bienveillants amis qui nous ont écrit ces derniers temps au sujet de circonstances sur lesquelles nous ne voulons pas revenir ; il ne nous est pas possible de répondre à chacun d'eux individuellement ; qu'ils reçoivent ici l'expression de toute notre reconnaissance pour leurs précieux encouragements.

Rien ne pouvait mieux nous donner le courage de continuer à vouer nos soins aux intérêts qui nous sont confiés.

Pour la Société pédagogique vaudoise.

Le Comité.

Du Jura bernois, 18 février 1895.

Une question d'une importance manifeste a été traitée dans la session de fin décembre par la plupart des synodes libres du Jura; c'est celle de l'école complémentaire. On sait qu'aussitôt après la mise en vigueur de la loi scolaire de 1894, plusieurs communes introduisirent chez elles cette institution nouvelle. Les écoles complémentaires ont donc déjà fonctionné en plusieurs lieux pendant l'hiver 1894/1895, de sorte que plusieurs des rapporteurs ont pu communiquer à leurs collègues les résultats de leurs propres expériences.

Ils n'ont pas été, en général, des plus favorables, ces résultats. La discipline, dans les grandes localités surtout, est singulièrement difficile à obtenir. Il n'y a nullement lieu de s'en étonner; c'est là, en effet, que sera toujours, si nous pouvons nous exprimer ainsi, la pierre d'achoppement de l'école complémentaire. Elle parviendra sans doute à l'écarter, mais non sans peine.

La discipline, ici, dépend de deux facteurs: l'âge des élèves et les heures de classe. A 17 ou 18 ans, nombre de jeunes gens ont déjà eu l'occasion de contracter à l'atelier, dans les auberges et dans d'autres lieux encore, des habitudes qui, transportées à l'école complémentaire, y entravent nécessairement la discipline. Il serait donc bien préférable que l'admission des élèves aux cours complémentaires eût lieu dès l'âge de 15 ou 16 ans, c'est-à-dire peu après leur sortie de l'école; la discipline y serait incomparablement plus facile, l'enseignement de même et l'on aurait plus de chances de retrouver chez les élèves une portion raisonnable du bagage scientifique acquis à l'école primaire.

Voilà comment on procéderait si l'on voulait réellement travailler pour la vie et non pas seulement en vue de l'examen de recrues. Malheureusement cet examen est toujours et sera longtemps encore la préoccupation suprême des instituteurs et des autorités scolaires, et l'obtention des bonnes notes à cet examen le seul idéal proposé à l'élève des cours complémentaires. L'heure de la journée choisie pour les leçons est loin d'être indifférente tant sous le rapport de la discipline que sous celui du succès de l'enseignement. Le soir, en effet, l'atmosphère de la salle est souvent viciée déjà et l'élairage toujours insuffisant. Les élèves sont fatigués par les travaux de l'atelier ou du bureau et ne jouissent plus de cette fraîcheur d'esprit, de cette bonne volonté sans lesquelles il n'y a pas d'enseignement réellement fructueux. D'un autre côté, la surveillance à l'entrée et à la sortie de la classe est très difficile et les mauvais gars sauront toujours profiter de l'obscurité pour se livrer à des actes blâmables, sûrs qu'ils sont de l'impunité.

Ainsi donc, c'est pendant le jour — et les rapporteurs en ont exprimé le vœu — que les leçons devraient se donner. Malheureusement, on se heurtera à l'opposition des parents et des patrons qui se croiront lésés dans leurs intérêts si on leur enlève leurs enfants ou leurs apprentis pendant 3 ou 4 heures par semaine, et il est à présumer que cette considération — la seule à nos yeux de quelque valeur — engagera les communes à fixer sur les heures du soir les leçons à l'école complémentaire.

Bien que, comme nous l'avons dit, les résultats obtenus l'année dernière dans plusieurs grandes localités n'aient pas été des plus favorables, tous les rapporteurs ont été d'accord pour affirmer la nécessité de l'école complémentaire. On a géné-

ralement foi en l'avenir et l'on espère que, lorsque cette institution nouvelle sera entrée dans les mœurs de la population, les communes qui l'auront adoptée n'auront qu'à s'en féliciter.

Enfin, tous les rapporteurs sont d'accord également pour dire que l'école complémentaire ne saurait avoir l'ambition de dépasser le cadre des études primaires et d'être, dans le vrai sens du mot, une école de perfectionnement. Son rôle, plus modeste, se bornera à inculquer des connaissances là où elles font défaut, à les étendre, à les approfondir dans les cas, malheureusement trop rares, où elle en constatera la présence et à préparer ainsi le jeune homme à la vie sociale et surtout à la vie civique.

D. S.

Le Comité central de la Société cantonale des instituteurs bernois a adressé la circulaire suivante aux Comités de sections :

Ainsi que vous en avez sans doute eu connaissance par la presse pédagogique et les journaux politiques, de différents côtés on a exprimé le vœu que le subventionnement de l'école populaire par la Confédération fût enfin réalisé et mis en pratique. Quel véritable ami du peuple et de l'école, et surtout quel instituteur pourrait ne pas contribuer à la réalisation de ce vœu ? Intéressez-vous à l'école, faites-la prospérer et vous aurez bien mérité de la patrie. En effet, la meilleure garantie pour l'intégrité de notre pays n'est pas dans la construction de nos chères fortifications et dans un militarisme outré, mais dans l'éducation d'une génération qui soit physiquement et intellectuellement à même d'accomplir la tâche qui lui est assignée. La prospérité du simple citoyen dépend pour une bonne part du degré de culture et d'éducation qui lui a été donné sur les bancs de l'école. Les négociants, les ouvriers, les paysans, tous les hommes en un mot, doivent pouvoir disposer d'une bonne intelligence, d'une main exercée et d'une forte volonté.

Nous savons bien qu'on fait beaucoup en Suisse pour la jeunesse. Nos écoles supérieures, scientifiques et techniques sont une des gloires de notre pays ; des centaines d'établissements de toutes sortes ouvrent leurs portes aux jeunes gens avides d'instruction. Mais on fait trop peu, beaucoup trop peu pour l'*école populaire*. Les établissements d'instruction supérieure rendent des services aux riches ; ils sont fréquentés presque exclusivement par des enfants de citoyens aisés.

L'école n'a pas besoin d'une nouvelle *surveillance* qui est à peu près partout suffisante. Ce qui lui manque, c'est une aide financière, qui soit remise directement aux communes. Dans l'éventualité du subventionnement de l'école populaire par la Confédération, les cantons ne devraient, en aucun cas, pouvoir diminuer leurs dépenses scolaires actuelles. Comme la nouvelle loi scolaire bernoise a déchargé les *communes*, les subsides fédéraux devraient avoir le même effet, car beaucoup de localités sont arrivées à l'extrême limite de leurs sacrifices financiers et doivent faire abstraction d'améliorations nécessaires dans le domaine scolaire par suite du manque de ressources. Laissons de côté la question de savoir si les subventions de la caisse fédérale devront contribuer à procurer à des écoliers pauvres de bons aliments et des vêtements ou si elles pourront aussi être destinées à l'enseignement et à d'autres buts. Ces subsides doivent avant tout contribuer au bien du peuple et être répartis de manière à ne pas faire naître des difficultés constitutionnelles. On pourra aussi discuter en son temps le montant des subventions à accorder.

En nous adressant aux membres de notre association, nous n'avons pas l'intention de leur démontrer la nécessité du subventionnement de l'école populaire par la Confédération, mais nous tenons à savoir s'ils sont d'accord de *retirer cette question d'une si haute portee humanitaire des mains de nos autorités fédérales* et de la remettre entre celles du *peuple* au moyen de l'*initiative*. Depuis quatre ans, elle est pendante devant les Chambres et n'a pas fait un pas. La cause n'en

est pas difficile à trouver. Dans certains cercles on est, par principe, adversaire déclaré d'une bonne éducation des classes populaires ; dans d'autres, on craint que le subventionnement fédéral de l'école populaire n'ait comme corollaire une surveillance des écoles de la part de la Confédération et une restriction de la souveraineté cantonale.

Est-il logique que les intérêts de l'école soient discutés et décidés par une autorité qui ne les comprend pas ? Que diraient Messieurs les colonels, si les instituteurs voulaient leur donner des conseils sur la législation militaire ? Les juristes, si nombreux aussi dans l'assemblée fédérale, consentiraient-ils à faire décider les questions se rapportant au code par des juges qui ne connaissent pas le droit ? Bref, chaque catégorie de citoyens a ses représentants et ses défenseurs dans les conseils de la Confédération, mais le commun peuple, pour lequel ces *représentants de la nation* devraient exercer leurs fonctions, a peu de porte-parole. C'est à nous qu'incombe en conséquence la tâche de *présenter au peuple* la question du subventionnement.

A notre avis, l'affaire devrait tout d'abord être soumise à une discussion approfondie au sein de *l'assemblée des délégués de la Société suisse des instituteurs* Mais avant cette discussion, il est à désirer que la Société suisse soit mise au courant de l'opinion des instituteurs. Il est incontestable que l'initiative réussira si le corps enseignant se déclare en sa faveur. Chez nos voisins, dans les cantons d'Argovie, de Bâle et de Soleure, les amis de l'école et du peuple se sont unis pour encourager la Société suisse des instituteurs à prendre immédiatement en mains la question de l'initiative pour le subventionnement de l'école populaire par la Confédération et à la faire discuter par une assemblée de délégués qui sera convoquée à bref délai. Le canton de Berne restera-t-il en arrière ? Non ! c'est en avant qu'il doit marcher !

Gagnez des partisans à la belle œuvre du subventionnement fédéral ! Délibérez sur la question dans vos sections et engagez les sociétaires à se prononcer en sa faveur, afin que l'assemblée des délégués puisse s'ouvrir sous les auspices d'une manifestation imposante du canton de Berne.

Nous vous prions de *convoquer immédiatement des assemblées de sections et de sous-sections*. La question devra surtout s'étendre sur le point de savoir si le corps enseignant est favorablement disposé pour le subventionnement de l'école populaire par la Confédération et s'il veut réunir des signatures pour l'initiative, au cas où l'assemblée des délégués de la Société suisse des instituteurs déciderait de patronner le mouvement. Afin que les sociétaires domiciliés aux limites de votre rayon ne soient pas obligés de faire un long voyage, nous adressons à chaque section plusieurs exemplaires de cette circulaire. De cette manière la question pourra être traitée sans plus tarder dans plusieurs cercles restreints et les décisions transmises de même aux comités de sections.

Nous serions heureux d'être en possession du résultat de la votation à *fin février*.

Chers collègues ! En vous soumettant cette question, nous tenons à déclarer à l'avance que nous sommes restés étrangers à toute idée politique et à tout désir d'immixtion dans le domaine religieux. Il s'agit ici uniquement de venir en aide à l'école populaire qui en a grand besoin.

Agréez, chers collègues, nos salutations bien cordiales.

Berne, février 1896

Pour le Comité central :

FLUKIGER, président. MURSET, secrétaire.

CHRONIQUE SCOLAIRE

BERNE. — **Société cantonale des instituteurs bernois. Section de Berne-Ville.** — Dans son assemblée du 7 février, le rapport annuel et les comptes de 1895 ont été présentés et approuvés. Nous empruntons ce qui suit au rapport de gestion :

« La section compte 165 membres, dont 126 font aussi partie de la Société suisse des instituteurs.

La fête de Pestalozzi, célébrée dernièrement, a occasionné une dépense de 450 fr., dont 400 fr. ont été couverts par la commune et le solde par la caisse.

La section s'est prononcée pendant le dernier exercice sur différentes demandes de secours.

Elle a adressé une demande au Conseil communal, en le priant de faire organiser par les autorités communales des représentations gratuites au théâtre en faveur des élèves des écoles primaires des trois dernières années scolaires, ainsi que cela se pratique à Zurich.

Les comptes accusent un virement de fonds de 783 fr.

Le comité a été constitué comme suit :

MM. Stucki et Boss, maîtres secondaires, Marthaler (Kirchenfeld), Gutknecht (Postgasse). Mlles M. Herren (Kirchenfeld), R. Pulver (Masse) et Tschumi (Lorraine).

Enfin, l'assemblée a répondu au vœu du Comité central de se prononcer sur la demande d'initiative, en présentant les conclusions suivantes aux membres de la section :

1. La section de Berne désire que la question de l'initiative en matière scolaire soit discutée aussitôt que possible par l'assemblée des délégués de la Société suisse des instituteurs.

2. Au cas où l'assemblée des délégués décidera de prendre la tête du mouvement d'initiative, la section de Berne se déclare prête à recueillir des signatures et à faire tout ce qui pourra favoriser l'acceptation de l'initiative. »

BELGIQUE. — **La réforme de l'orthographe.** — Dans sa séance du 10 décembre écoulé, la Société de réforme orthographique de Belgique a admis le texte d'une pétition adressée au ministre de l'Instruction publique de France, pour l'engager à persévérer dans la voie ouverte par M. Léon Bourgeois par sa circulaire du 27 avril 1891 (voir *Educateur*, année 1891, pages 180, 220, 230, 250). Cette pétition, rédigée de concert avec M. A. Renaud, président du comité de la section algérienne, doit parvenir incessamment à son adresse. Il est hautement désirable que le prochain congrès de la Société pédagogique romande émette un vœu dans le même sens. Une démarche collective des ministères et des départements de l'instruction publique pourrait avoir d'excellents résultats.

Les membres de la Société réformiste belge suivent dans leur correspondance un programme dont le teneur figure sur la triangle du verso de l'enveloppe. L. M.

BIBLIOGRAPHIE

Le **Signal sténographique.** 7me année. Directeur L. Mogeon, 30, boul. de Grancy, Lausanne. 2 fr. 50 par an.

Les membres du corps enseignant feront bien, s'ils veulent apprendre la sténographie (système Duployé) d'entrer en relations avec ce journal. La partie consacrée aux débutants leur rendra de précieux services.

Schweizerische Blätter für Knabenhandarbeit, organe mensuel de la Société suisse pour l'extension de l'enseignement des travaux manuels. Prix d'abonnement : 2 fr. 50 par année.

Nous avons sous les yeux les deux premiers numéros de cette intéressante publication, rédigée pour la partie allemande par M. Ed. Oberli, Zurich, et pour la partie française par notre collaborateur, M. Gilliéron, inspecteur des travaux manuels à Genève.

A côté des articles de théorie et de didactique, cette revue renferme de nombreux exercices accompagnés de dessins d'objets, formant un supplément de 4 pages et que les instituteurs pourront faire exécuter à leurs élèves, au moyen d'appareils variés et construits par eux-mêmes.

Cet organe remplace le *Pionnier*, jusqu'ici dirigé par M. Luthi, professeur à Berne, qui a promis un actif concours à ses successeurs. Chaque numéro tiendra la balance égale entre les articles français et les articles allemands, car la moitié des membres de la Société appartiennent à la Suisse romande.

Il nous paraît inutile d'insister sur les considérations diverses qui militent en faveur de la nécessité des travaux manuels à l'école populaire et qui ont été largement développées ici-même par une plume compétente.

Nous recommandons particulièrement à nos lecteurs cette publication, qui s'annonce comme devant être faite avec soin, et nous soubaitons plein succès à ses dévoués promoteurs. A. G.

Histoire de la nation suisse, par B. van Muyden, président de la Société d'histoire de la Suisse romande, président de la Société d'histoire et d'archéologie de la Suisse romande. 1re livraison illustrée, 80 pages. Lausanne, Mignot, éditeur.

Cette histoire, comprenant environ 1000 pages de texte in-8o sera publiée en 12 ou 13 livraisons envoyées aux souscripteurs de six en six semaines, au prix de 1 fr. 50 la livraison, port compris.

Nous reviendrons à loisir sur cette publication soignée en la forme et qui, pour le fond, est destinée, dans la pensée de l'auteur, à compléter et à remplacer les histoires de Vulliemin et de Daguet. Bornons-nous, à dire que le texte est accompagné de planches en phototypie et de zincogravures représentant les sujets les plus variés : monuments, armes, sceaux, monnaies, armoiries, champs de bataille, cartes, portraits. A. G.

PARTIE PRATIQUE

EXERCICES SCOLAIRES

I. — **Géographie**

Le Village suisse à Genève

Les travaux avançant rapidement, on peut aujourd'hui se faire une idée exacte de ce que vaudra ce village formé par des habitations de toutes les contrées de la Suisse, et occupé par des personnes représentant tous les types originaux de notre pays. Que sera cette intéressante entreprise ? la réponse est facile : *tout simplement la plus importante attraction de notre Exposition.*

Le village ne comprend pas moins de 72 maisons ou chalets, réunissant tous les types et formant en quelque sorte l'histoire de l'habitation suisse. Tous représentent

des spécimens exacts ; parfois ce sont les originaux, mais tous sont des copies fidèles, même dans les plus petits détails et représentent une maison qu'on pourrait retrouver dans une localité connue. Les promoteurs ont même poussé le respect de la vérité à un tel degré, que plusieurs chalets ont été achetés sur place, démolis, transportés et reconstruits au village. Une autre idée heureuse, c'est que chaque habitation sera occupée par des ouvriers ou ouvrières exploitant une industrie locale. Ainsi à l'intérieur du chalet de Thoune on fabriquera les fameuses poteries ; dans celui de Brienz des sculpteurs sur bois confectionneront des objets variés ; on tissera de la soie dans une maison de Zurich, le filage du coton se fera dans une construction du Tessin, etc., etc. Le visiteur aura donc sous les yeux non seulement le tableau d'ensemble de l'architecture, mais aussi de l'industrie suisse, et dans bien des cas, ce sera pour lui une révélation

Voici du reste une rapide description des principales maisons, qui donnera une idée, faible peut-être, mais suffisante pour permettre d'apprécier l'importance de l'entreprise.

L'entrée de gauche est fournie par un groupement de petites maisons, l'une représentant le type de la Gruyère, avec une parcelle de fortifications, une maison de Moudon ayant appartenu aux comtes de Savoie, une habitation d'Auvernier avec son balcon original. A droite, le regard est attiré par une originale maison de Schaffhouse, construction gothique rappelant l'architecture allemande, nommée la maison du Chevalier, « Zum Ritter », recouverte de fresques détaillant l'histoire et la vie d'un chevalier, et décorée à chaque angle par un « erker », original balcon à colonnettes en ogive saillante.

L'entrée du village sera fermée par un pont de bois, rappelant l'antique pont de Lucerne, pour lequel la municipalité de cette ville a bien voulu prêter des peintures historiques, afin de rendre plus vivante la couleur locale. Une pile et un clocheton authentiques compléteront la décoration de ce pont.

Après avoir traversé le pont, on pénètrera dans la rue principale coupant en deux un groupement de maisons rappelant une petite ville de la Suisse allemande, mélange de constructions de pierre et de bois, parmi lesquelles des maisons de Thoune et Morat, avec leurs arcades bien connues. Dans celles de Thoune, on fabriquera, nous l'avons dit, la poterie de Heimberg. Remarquons aussi le chalet de Werdenberg, à l'originale façade, et une maison Gumenen au caractère bien tranché, avec son immense berceau de forme spéciale particulière aux habitations du Mittelland. La « Chalamala », ou maison des fous des comtes de Gruyère, deviendra une taverne de l'époque, desservie par des jeunes filles accortes en costume local. Notons ici que les modèles de sculptures ornant la façade de cette maison, qui est la propriété de M. Victor Tissot, auteur du *Pays des millliards*, ont été moulés sur place.

Dans un chalet de Fischental, canton de Zurich, sera installé le tissage de la soie ; plusieurs ouvrières tisseront sous les yeux des visiteurs cette étoffe précieuse qui fait la joie de nos élégantes, en même temps que la prospérité de la cité zuricoise. A côté se trouve une coquette maison tessinoise, avec sa « pergola » et sa « loggia », unique représentant du genre italien. Dans cette maison, on opèrera le filage du coton, si bien qu'entre les deux immeubles attenants le visiteur, aura en quelque sorte, l'histoire de la soie sous les yeux, depuis sa naissance à son emploi.

Arrivés sur la grande place, nous remarquons une belle maison de Stanz avec ses deux « erker » et ses originales peintures primitives. Elle sera habitée par de gracieuses brodeuses. Un peu plus loin s'élève le curieux chalet du Treib, d'Uri, bien connu des touristes qui l'ont admiré dans sa situation agreste, près du Grütli. Imitation parfaite et conservation de son cachet d'habitation lacustre, puisqu'il se trouvera au-dessus de la grande nappe d'eau formant le lac miniature où viendront se déverser les eaux de la cascade.

Au centre de cette grande place nous trouvons le type de l'église qui se rencontre dans nombre de localités de la Suisse allemande et dont le modèle a été pris à Lessigen, sur les bords du lac de Thoune. Cette église est surtout rendue intéressante, au point de vue architectural, par sa toiture à huit pans, ses pavillons et sa tour carrée, formant un type bien local. Dans le clocher on placera un carillon et un carillonneur authentique sera chargé de le mettre en mouvement. Ajoutons qu'il ne sera pas fait de service dans ce temple, la nef étant destinée à recevoir une réduction du Musée national. Plus loin, nous voyons le type du vrai chalet suisse, bien connu de tout le monde, par ses reproductions en miniature qu'on trouve dans les étalages de tous les marchands de jouets ou de boîtes à musique. Ce chalet vient d'Iseltwald, dans l'Oberland; naturellement il a été loué par des sculpteurs sur bois, qui feront sur place des reproductions de leur domicile.

L'industrie de la paille sera logée dans des chalets de la Gruyère. A côté nous trouvons l'auberge genevoise, copie fidèle de celle qui existe à Choully, appartenant à un excellent citoyen décoré du gracieux sobriquet de « Bouge-Toujours », à cause de son activité incessante. Cette habitation est très caractéristique, avec sa toiture en tuiles rondes, son avant-toit très avancé, sous lequel seront suspendues des gerbes de paille, son escalier extérieur et enfin le traditionnel platane planté devant l'entrée.

Un peu plus loin sera installée l'auberge vaudoise, prise à Valleyre-sous-Rances et, à quelque distance, l'auberge neuchâteloise, copie de la ferme Robert.

Sur le flanc gauche de la place se trouve la partie alpestre, qui offre le plus pittoresque coup d'œil qu'on puisse rêver. Au premier plan nous aurons un groupement de tous les chalets alpestres de la Suisse, à commencer par les chalets valaisans, les célèbres « mazots », venant du val d'Anniviers, construits sur des piliers surmontés de grands disques de pierres, pour arriver aux chalets des Grisons, du Praettigau. Le second plan est formé par le pâturage alpestre. Dans une vaste prairie, rappelant bien l'alpe, avec ses ondulations de terrain, œuvre de M. Allemand, l'éminent jardinier décorateur, des troupeaux de vaches paîtront sous la garde de « jodlers » qui joueront jusqu'à épuisement des poumons de leurs instruments peu harmonieux.

Enfin, le fond est formé par une montagne d'une vérité frappante, formant un véritable écran limitant l'horizon. Cette montagne, composée entièrement de terre rapportée recouverte de rochers de gypse dur, peint, constitue une merveilleuse imitation des couches de roches de l'Alpe, avec toutes leurs anfractuosités; ce travail fait grand honneur à MM. Furet et Fasanino. Les pentes de cette alpe miniature seront recouverte d'alpages, de forêts réunissant nos diverses essences, enfin de toute la flore alpestre. Le point culminant est formé par des roches abruptes de 40 mètres d'élévation, d'où s'échappera une cascade avec une chute d'eau de 20 mètres, alimentée par le réservoir du Bois de la Bâtie, qui devra fournir dans ce but 5,000,000 de litres d'eau par jour.

Le ruisseau formé par cette chute serpente à travers les « Mazots », pour se jeter dans le lac de Treib. Sur son passage à travers les chalets industriels, ce cours d'eau actionnera différentes roues chargées de mettre en mouvement les outils et machines placés à l'intérieur pour l'exploitation d'une industrie primitive. Pour n'en citer qu'une, disons que les visiteurs pourront assister ainsi au filage de la laine, au tissage du gros drap brun, à la marche du foulon dont la principale fonction est d'assouplir l'étoffe, enfin à toutes les phases de l'industrie lainière. Ajoutons qu'après avoir parcouru les diverses parties de cette montagne, le spectateur pénètrera par une grande grotte dans le merveilleux panorama des Alpes bernoises, de M. Henneberg qui se trouve encaissé dans les rochers du groupe principal. Ce spectacle formera le couronnement de cette belle promenade à travers une Suisse minuscule.

En sortant de ce panorama, on se trouve en face du groupe de maisons formant

le massif du village, dont nous ne pouvons pas faire la description détaillée, cet article étant déjà bien long ; disons seulement qu'à chaque angle sera installé un restaurant à droite et une laiterie à gauche, à côté d'un bureau officiel des postes fédérales, fonctionnant dans le massif du Gothard. Signalons encore les chalets de Champéry, de Bettelried, de la Haute-Gruyère datant de 1602, une grande ferme où seront réunies les quatre principales races bovines de la Suisse, un quiller de village près de l'auberge de Fribourg, et, au centre du groupe III, une laiterie où se fabriquera chaque jour un fromage sous les yeux du public.

En voilà plus qu'il n'en faut pour indiquer l'importance du village, les difficultés qu'il a fallu surmonter et le goût dont ont fait preuve les entrepreneurs pour arriver à un ensemble aussi flatteur. Mais la tâche n'est pas encore terminée : actuellement les maisons sont construites et bientôt il faudra animer les divers quartiers. Dans ce but, nous l'avons dit, des travailleurs viendront de diverses contrées de la Suisse pour pratiquer leur industrie, et, de son côté, le Comité organisera de nombreuses fêtes, réunions, luttes, tirs dont tous les détails ne sont pas encore définitivement arrêtés. Nous en parlerons en temps voulu.

« *Le Genevois* ».

II. — **Morale**

Les Occupations matérielles

La vie humble aux travaux ennuyeux et faciles
Est une œuvre de choix qui veut beaucoup d'amour.
Paul Verlaine

Qui ne voudrait pouvoir simplifier le côté matériel de l'existence, supprimer ces mille travaux dont il ne reste rien et qui sont toujours à recommencer ?... Les femmes, en particulier, ont bien des motifs pour rêver ce progrès, elles dont ces travaux ennuyeux sont le principal département et qui doivent donner, bon gré, mal gré, une grande part de leur temps et de leur intelligence « au terre à terre » de l'existence.

Des machines merveilleuses feront sans doute un jour des loisirs aux ménagères. En attendant, il faut qu'elles parent d'une pensée douce et harmonieuse leur besogne quotidienne. Ces travaux dont il semble ne rien rester mettent, autour d'elles, la vie et le bien-être ; n'est-ce point assez pour les encourager à poursuivre leur œuvre et à l'aimer un peu ?

Le travail matériel donne presque toujours un résultat positif. On sait qu'on a fait une chose utile, qu'on a évité une peine ou une privation à son entourage. Le travail de la pensée a-t-il toujours un résultat aussi net et clair ?... La réalité est parfois supérieure au rêve et les heures de dévouement qu'une mère passe auprès de ses enfants peuvent, au point de vue absolu, valoir infiniment plus que les jours et les nuits follement consacrés par le poète à l'extase égoïste. Quand un des êtres que nous aimons est malade et réclame nos soins, tout, hors le servir et le distraire, tout nous paraît bien indifférent et inutile. Or, n'est-ce pas dans ces moments-là, lorsque nous sommes touchés au cœur, que le sens véritable de la vie se révèle à nous ? S'occuper de ceux qu'on aime, leur faire du bien de quelque façon que ce soit, il n'y a que cela peut-être qui ne soit point illusion et duperie.

Le travail matériel est le dérivatif, le correctif nécessaire de toute tension d'esprit prolongée. On ne peut pas vivre constamment dans l'abstraction et le songe ; on finirait par souffrir au delà de ses forces. Il est bon d'être ramené, fût-ce par des occupations vulgaires, à la vie courageuse et simple. Il faut que nos devoirs nous sauvent de nos rêves.

La femme qui a mis sa maison en ordre, soigné ses enfants, travaillé pour eux, sait de science certaine qu'elle a bien rempli sa journée. Personne, pas même le plus

grand génie, ne peut être sûr que l'œuvre sortie de son imagination est absolument bonne et méritera la consécration de la postérité.

En acceptant de bon cœur les occupations matérielles que le devoir leur impose, les femmes ont cependant le droit de lutter un peu pour n'être point absorbées complètement. Il faut qu'elles se réservent le temps de penser, de se recueillir, de protéger et de développer leur intelligence. Pour cela, elles doivent avoir l'art de simplifier la vie et savoir déjouer les conspirations du luxe moderne contre la tranquillité et la liberté des ménagères. Le foyer le plus heureux et le plus intelligent n'est généralement pas celui où règnent, dans leur orgueil et leur fragilité, les bibelots de grand prix. Arrière les tentures luxueuses qui empêchent l'air et le soleil de circuler dans nos appartements.

On peut mettre de la beauté, de la poésie et de l'amour là où l'on veut, pourvu qu'on en ait beaucoup dans l'âme. Que la femme consulte alternativement ses deux amis fidèles : le livre et l'aiguille et qu'elle ne sépare jamais tout-à-fait le charme de la rêverie de la douceur du travail utile. Les occupations matérielles les plus monotones lui deviendront peut-être alors un délassement d'âme.

Œuvre de patience et de mélancolie

comme a dit Musset. Henriette DUPORTAL.

III. — Mathématiques élémentaires

Degrés supérieurs

A. ARITHMÉTIQUE

1. On parcourt 1 km. 4 Dm. 5 m en 9 minutes $^1/_2$: quel chemin ferait-on en 2 heures $^3/_4$? — *Rép. :* 18 km. 15 Dm.

2. Un touriste fait 8 km. $^3/_4$ en 1 h. $^4/_5$ et marche 10 heures par jour. Combien de temps lui faudrait-il pour accomplir un trajet de 194 km. $^4/_9$? — *Rép. :* 4 jours.

3. En 2 h. 25 min. 40 sec. on a lu les $^2/_5$ d'une volume de 400 pages. Combien de temps faudrait-il pour achever de lire l'ouvrage ? — *Rép. :* 3 h. 38 min. 30 sec.

4. Un marchand drapier revend 21 fr. 60 le mètre du drap qu'il avait payé 18 fr. On demande combien il gagne $^0/_0$? — *Rép :* 20 $^0/_0$.

5. Un capitaliste possède une fortune de 240,000 fr. : il en a placé la moitié à $4^1/_2$ $^0/_0$, le $^1/_5$ à $4^3/_4$ $^0/_0$ et le reste à $3^2/_5$ $^0/_0$. Il consacre à des œuvres de bienfaisance le $^1/_{10}$ de son revenu. Que lui reste-t-il à dépenser par jour ? — *Rép. :* 25 fr. 32.

6. Trois frères se repartissent l'héritage paternel de la manière suivante : le premier retire sa part, le second a les $^2/_5$ et le troisième reçoit 10,200 fr. Quel était l'héritage ? — *Rép. :* 38,250 fr. H. J.

B. GÉOMÉTRIE (Problèmes numériques).

1. On a formé un rectangle d'une surface de 73 dm² 99 cm² 35 mm² en mettant en contact des pièces de 2 francs, dont le diamètre est de 27 millim. Il y a 35 pièces dans la longueur du rectangle. On demande : 1° la largeur du rectangle ; 2° le nombre des pièces placées ; 3° la surface recouverte par les pièces ; 4° la surface non recouverte par elles ? — *Rép. :* 1° 0 m. 783 ; 2° 1,015 pièces ; 3° 0 m² 581,328 ; 4° 0 m. 158,607.

2. Une porte a la forme d'un rectangle surmonté d'un cintre. Le périmètre est de 7 m. 60 ; la largeur de la porte de 1 m. 05. Combien reviendra le vernissage sur les deux faces à raison de 0 fr. 04 le décim. carré. — *Rép. :* fr. 24,045.

3. Dans une classe qui compte 36 élèves on doit, à la leçon de travaux manuels, confectionner une boîte en carton longue de 20 cm., large de 8 cm. et haute de 6 cm. Le couvercle, complétement indépendant de la boîte doit mesurer 2 cm. de hauteur, Combien faut-il de m² de papier pour recouvrir cette boîte, intérieurement et extérieurement ? (Ne pas tenir compte des épaisseurs de carton.) — *Rép.* : 5 m² 5296.

4. Deux robinets débitant, l'un $^3/_4$, l'autre $^3/_5$ de litre par seconde ont mis 4 h. 48 min. pour vider un réservoir rectangulaire dont la longeur est de 4 m. 50 et la largeur de 2 m. 40. Quelle en est la profondeur ? A combien reviendrait le cimentage de ce réservoir à raison de 1 fr. 50 le mètre carré ? — *Rép.* : 1° 2 m. 16; 2° 60 fr. 90.

5. Pour combler une citerne de 3 m. 64 de diamètre, on a dû pratiquer dans un pré un fossé long de 150 m., large de 0 m. 40 et profond de 0 m. 30. Quelle était la profondeur de cette citerne et sa contenance en hectolitres ? — *Rép.* : 1° 1 m. 73; 2° 180 hectol. H. J.

Solution du problème proposé dans le n° 3

Le secteur dont on demande la surface est le $^1/_4$ du cercle inscrit dont le rayon est égal au demi-côté du carré circonscrit. Représentant par S le secteur et par C le côté du carré, nous poserons :

$$S = \frac{\pi C^2}{16}$$

On sait d'autre part que $C^2 = \frac{D^2}{2}$, D étant la diagonale du carré.

Remplaçons donc C^2 par sa valeur en fonction de D et nous trouvons comme formule exprimant la surface du secteur :

$$S = \frac{\pi D^2}{32}$$

A. Pilet, Trélex.

Ont résolu le problème : MM. G. Sandoz, Chaux-de-Fonds ; E. B., Boudry ; Ed. Marrel, Rolle ; J. Pernet, Corbeyrier ; R. Combremont, La Forclaz (Ormonts-dessous) ; J. Albaret, E. Tissot et A. Schmid, Genève.

M. Marrel fait suivre sa réponse de la réflexion suivante :

N. B. — On pourrait aussi arriver à la solution de ce petit problème en remarquant que les aires de deux cercles inscrit et circonscrit sont dans le rapport $\frac{1}{2}$. Les deux secteurs formés dans chacun d'eux par les diagonales sont dans le même rapport. Or le plus grand vaut évidemment $\frac{\pi D^2}{16}$; l'autre vaut donc $\frac{\pi D^2}{32}$.

Problèmes proposés aux Sociétaires

1. Calculer le volume et la surface totale du solide engendré par un secteur de 45° tournant autour d'un rayon comme axe. E. Blanchard, Délémont.

2. Une lampe et une bougie sont à 4 m 15 de distance l'une de l'autre. Le pouvoir éclairant de la lampe étant le sextuple de celui de la bougie, on demande à quelle distance de la première il faudra placer un écran pour qu'il soit éclairé avec la même intensité par les deux sources lumineuses. A. S.

Ecole secondaire de Porrentruy

MISE AU CONCOURS

Les deux places suivantes, desservies provisoirement, sont mises au concours.

1° Une place de maître de mathématiques et de géographie avec un traitement maximun de 3000 francs, et 30 à 32 heures de leçons par semaine.

2° Une place de maîtresse d'ouvrages à l'aiguille dans les classes supérieures, d'histoire dans les classes moyennes et inférieures, d'allemand, de dessin et d'écriture dans les classes inférieures. Maximum du traitement annuel : 2000 fr.

Nombre d'heures de leçons : 30 par semaines au maximun.

Entrée en fonction pour les deux places, le 1er mai 1896.

Se faire inscrire, jusqu'au 8 mars prochain chez le Président de la commission de l'école secondaire, M. **G. Schaller,** Directeur de l'école normale à **Porrentruy.**

IMPRESSIONS

TYPOGRAPHIQUES

En tous genres, en noir et en couleurs

IMPRIMERIE CENTRALE GENEVOISE

17, Boulevard James-Fazy, 17

(Anc. Maison Tiffany) — **GENEVE** — Téléphone N° 70

Travaux de luxe et courants

JOURNAUX — LABEURS — BROCHURES

MISE AU CONCOURS

La Direction de l'Instruction publique du canton de Berne met au concours l'élaboration de **deux livres de lecture,** dont l'un pour la 2me et l'autre pour la 3me année des écoles primaires françaises du canton de Berne.

Conditions du Concours

A. **Livre de lecture de 2me année.**

1. Ce manuel comprendra deux parties : l'une destinée spécialement aux exercices oraux, l'autre aux exercices écrits ;

2. La première partie devra compléter le nouveau syllabaire de 1re année pour ce qui concerne les difficultés de la lecture. Elle renfermera des descriptions, des narrations et des poésies appropriées à l'âge des élèves. Un certain nombre de morceaux seront choisis et préparés de manière à pouvoir être utilisés dans l'enseignement intuitif;

3. La seconde partie comprendra des groupes de noms, d'adjectifs, de verbes et des propositions pouvant servir aux premiers exercices de langue;

4. Les deux parties du manuel devant être étudiées simultanément, il y aura concordance entre les matières contenues dans chacune d'elles.

B. **Livre de lecture de 3me année.**

1. Ce manuel fera suite à celui de 2me année. Il comprendra également deux parties : l'une devant spécialement servir aux exercices oraux, l'autre aux exercices écrits ;

2. La première partie renfermera des descriptions, des narrations, quelques dialogues et lettres, ainsi que des poésies pouvant servir comme exercices de récitation. Des morceaux seront choisis et préparés de manière à pouvoir être utilisés dans l'enseignement intuitif ;

3. La deuxième partie contiendra des groupes de mots permettant de répéter et d'étendre les exercices de seconde année. Elle devra, en outre, renfermer des phrases de deux propositions soigneusement graduées et présentant les formes principales [illegible]

4. De mê[illegible] de 2me année, il y aura concordance entre les matières c[illegible]nues dans chacune des deux parties, celles-ci devant être étudiées simultanément.

Les deux manuels seront établis conformément au *plan d'enseignement*; ils renfermeront assez de matières pour toutes les écoles, y compris celles où la scolarité est réduite à 8 années.

Tous les morceaux, en prose comme en vers, devront être choisis avec soin et avec goût.

Les deux manuels contiendront de bonnes et nombreuses illustrations.

Les manuscrits seront adressés, sans nom d'auteur, à la Direction soussignée jusqu'au **30 septembre 1896.** Ils porteront une devise et seront accompagnés d'un pli cacheté renfermant le nom de l'auteur et ayant comme suscription la même devise que le manuscrit.

Cette prescription n'est pas applicable aux ouvrages imprimés qui seraient présentés au concours.

On admet au concours les manuels déjà employés, les éditions revues ou remaniées d'ouvrages déjà existants et les travaux inédits.

Les manuscrits et les manuels adoptés par l'autorité compétente seront acquis par l'Etat.

Le Directeur de l'Instruction publique.

Dr GOBAT.

Berne, le 8 février 1896.

Imprimerie Centrale Genevoise, boulevard James-Fazy, 17 — Genève.

XXXIIme ANNÉE GENÈVE

No 6 15 Mars 1896

L'ÉDUCATEUR

Organe de la Société pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT LE 1er & LE 15 DE CHAQUE MOIS

Direction du Journal
M. Alex. GAVARD, professeur,
10, Grand'rue, Genève.

Gérance
M. Louis FAVRE, instituteur,
Clos de Surinam, Genève.

Rédaction de la partie pratique
M. Ch. Thorens, instituteur, Lancy
M. Alfred Schütz, maître au Collège, rue Argand 3
(*pour ce qui concerne les mathématiques et le dessin*)

Comité central. — NEUCHATEL : MM. *Ed. Clerc*, directeur des écoles, Chaux-de-Fonds ; *L. Latour*, inspecteur scolaire, Corcelles : *Alf. Grandjean*, professeur, Locle ; *A.-P. Dubois*, professeur, Locle. — VAUD : MM. *L. Roux*, professeur, Lausanne ; *L. Gagnaux*, adjoint au Département, Lausanne ; *E. Trolliet*, contrôleur des écoles, Lausanne : *L. Beausire*, adjoint au Département, Lausanne. — JURA BERNOIS : MM. *E. Mercerat*, instituteur, Sonvillier ; *G. Schaller*, directeur de l'école normale, Porrentruy. — GENÈVE : M. *Ch. Thorens*, instituteur, Lancy. — SUISSE ALLEMANDE : M. *Fr. Fritschi*, maître secondaire, Neumünster-Zurich.

Comité directeur. — MM. *W. Rosier*, professeur, président. — *Ch. Thorens*, instituteur vice-président. — *A. Gavard*, professeur, directeur du journal. — *Louis Favre*, instituteur, gérant. — *Ch. Pesson*, secrétaire. — *J. Constantin*, *Alfred Schütz*, instituteurs, suppléants.

La Direction du journal annonce tout ouvrage qui lui est adressé, et en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Prix de l'abonnement : 5 fr. (*Union postale, le port en sus*)

Pour les **annonces** s'adresser à l'**Imprimerie centrale genevoise**
GENÈVE

La meilleure Plume-école
est celle de F. SOENNECKEN

Essayer le N° 111
Une grosse : 1 fr. 50

Garantie pour chaque pièce

En usage dans la plupart des Ecoles suisses.
Echantillons gratis et franco

Dépositaire pour la Suisse : E. DALLWIGK, Genève

ENCRES
d'excellente qualité

Echantillons gratis. Rabais aux revendeurs

E. SIEGWART, fabrique chimique, à **SCHWEIZERHALLE,** près Bâle.

Une Ecole de commerce
en Allemagne du Sud
CHERCHE

Un **Suisse français** avec fac. doc. dans **les langues modernes** comme **professeur.** Salaire 1200 fr. p. a. Station libre. Offres sous E 5048 à *Rodolphe Mosse, Francfort* s/M.

Places d'instituteurs vacantes

dans un *établissement particulier* de la Suisse orientale :

1. Pour les *mathématiques,* **degré supérieur.** Le postulant devra pouvoir enseigner cette branche aussi en langue française.

2. Pour *l'allemand, le français, l'arithmétique, la calligraphie, le dessin,* **degré inférieur.**

Prière d'envoyer les copies des certificats, etc., sous chiffre : V 35 Z, à l'agence de publicité **Haasenstein et Vogler, Zurich.**

MAISONS RECOMMANDÉES

Librairie Eggimann et Cie, rue du Rhône.
Librairie Stapelmohr, Corraterie.
Knapp et Vulliet, tailleurs, rue Bonivard.
Duret, chemisier, rue du Marché.
Chevallier, chapelier, place Cornavin.

Pour les annonces sur la couverture
DU JOURNAL
« L'ÉDUCATEUR »
S'adresser à l'Imprimerie Centrale Genevoise, à Genève

RABAIS IMPORTANT POUR PLUSIEURS INSERTIONS